

CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE N°1

Avenant n°1

Entre les soussignés :

La Région Centre – Val de Loire, représentée par son Président, Monsieur François BONNEAU, dument habilité à cet effet par délibération de la Commission permanente régionale n° 19.10.29.xx en date du 15 novembre 2019, dénommée ci-après « la Région »,

Et

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours – Val de Loire (SMADAIT), représenté par son Président, Monsieur Frédéric AUGIS, dument habilité à cet effet par délibération en date du 21/11/2019, dénommé ci-après « le SMADAIT »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional adopté le 21/12/2017 et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région,

VU la délibération CPR n° 09.01.01 du 23 janvier 2009 approuvant les statuts du Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours Val de Loire,

VU délibération de la Commission permanente régionale n° 18.02.29.65 en date du 16 février 2018 approuvant la convention d'avance n°1,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Modification de la date de remboursement de l'avance

L'article 3 de la convention est ainsi rédigé :

Article 3 – Remboursement de l’avance

Le SMADAIT informe sous trois jours la Région de tout versement de la CCI Touraine, même partiel, ainsi que de son montant.

Le SMADAIT s’engage à reverser dans les trois mois l’intégralité des sommes perçues de la CCI Touraine au titre de ses contributions 2016 et 2017, afin de rembourser la présente avance, et au plus tard le 31 décembre 2020.

Le reste sans changement

Fait à Orléans, le

Pour la Région, le Président

François BONNEAU

Pour le SMADAIT, le Président

Frédéric AUGIS

